



Non respect de livraison de pierre tombale

Par **martin**, le **13/02/2012** à **11:51**

Bonjour, je me permet de vous demander quel recours peut on avoir, je vous explique ,décès de mon père avril 2011, achat de pierre tombale au mois de juillet 4200 euros environ ,livraison prévu pour octobre, décembre livraison de la pierre tombale mais problème sur pierre ,poser par l'entreprise en attendant une autre, livraison promise au mois de janvier ,après plusieurs appels téléphoniques de ma mère au sein de l'entreprise qui sont sans réponse ,elle reçoit ce jour un courrier en lui disant que la nouvelle pierre sera posée au mois de mai ,qu'elle bénéficiera d'un bon d'achat de 150 euros pour acheter des fleurs .je me sens désespéré ,aucun respect pour mon père défunt , ma mère ne sait plus quoi faire face à cette situation elle n'arrive pas à faire son deuil ,elle désire le mieux pour lui , pouvez vous me dire qu'elle démarche entreprendre , l'entreprise n'a pas respecté le délai de livraison et a abusé de la confiance de ma mère ,merci beaucoup